

**Département des
Yvelines
Commune de JUZIERS**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MARS 2019**

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

Date de convocation : 08 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de la ville de JUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Philippe FERRAND, Maire.

Présents : E. ALEXANDRE-NOËL, T. HACK, V. RAY, J-L. COTZA, A. GRAVOT, J. ZIEGLER, M. BINET, M-A. PIEDERRIERE, D. GRESSIER, G. DUPEU, E. ANDRE, S. SAINT-LEGER, N. COTONNEC-GRESSIEN, I. TYCZYNSKI, P. CHABANNE, C. GUILLAUME, J-Y. REBOURS, P. DELAVEAUD, J. OZANNE, K. VARIN, C. DEFLUBE, C. LABBE.

Excusés : S. MASSONNIERE (pouvoir à J-L. COTZA), J.M. BRIANT (pouvoir à J. ZIEGLER), J-C. LOOS (pouvoir à C. GUILLAUME).

Absent : M. FERRY

Secrétaire de séance : Thierry HACK

Adoption du procès-verbal de la séance du 21 février 2019 à l'unanimité, 2 abstentions (E. ANDRE, K. VARIN).

N° 06-2019 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Rapporteur : Monsieur le maire

Vu la commission Finances du 27 février 2019,

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République dans les communes de 3 500

habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est envoyé avec la convocation du Conseil municipal.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil municipal,

A l'unanimité,

Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire de la commune pour l'année 2019, présenté ce jour, accompagné en annexe du ROB, par Monsieur le maire et dans les conditions fixées par l'article L2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

N° 07-2019 : CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT D'ARRÊTS DE TRANSPORTS EN COMMUN OU POUR DES TRAVAUX DE SECURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET CEUX FRÉQUENTÉS PAR DES JEUNES
Rapporteur : Valérie RAY

Valérie Ray propose à ses collègues de solliciter du Conseil Général une subvention au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants, subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes.

En effet, la commission Sécurité Environnement du conseil municipal des jeunes a souhaité installer des silhouettes de prévention pour la traversée d'enfants aux abords de l'école élémentaire des Sergenteries et de l'école maternelle du Parc et plus précisément à

l'intersection de l'allée du Parc et l'allée Busson Billault et de la Rue de la Poste, ainsi qu'à l'intersection du Square Baroche et de la RD190.

De plus, Monsieur le maire propose d'en ajouter au dispositif de sécurité aux abords du stade. Ce dispositif a bénéficié de ce même programme de subvention en 2018.

La subvention demandée s'élève à 9 208 € soit 80% du montant de travaux subventionnables de 11 510 € HT.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Décide de solliciter du Conseil Départemental, pour l'année 2019, une subvention pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires ou ceux fréquentés par des jeunes et ce, selon le descriptif suivant :

- Pose et scellement de six silhouettes de prévention

Le coût HT des travaux s'élève à **11 510 €**.

S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.

S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge.

■ QUESTIONS DIVERSES

Jocelyne Ozanne demande si la boîte aux lettres située devant la Poste et qui a été supprimée va être remplacée et si oui, à quel endroit.

Philippe Ferrand répond qu'effectivement celle-ci sera remplacée et que pour le moment, une réflexion est menée pour situer le meilleur emplacement. Il fait appel aux idées.

Jean-Louis Cotza précise que le container à vêtements sera également déplacé sur le parking SNCF.

Fin de la séance à 21h45.

Le maire,



Philippe Ferrand